

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 468

présenté par

Mme Meynier-Millefert et Mme Brulebois

à l'amendement n° 229 de la commission des affaires sociales

ARTICLE 30

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.